



école de langues pour enfants

Cours extrascolaires linguistiques du 17 septembre 2018 au 23 juin 2019
Rue de la Victoire 204 1060 Bruxelles : 02 538 37 43 Rue Africaine 27 1060 Bruxelles;
www.tutti-frutti.be ; info@tutti-frutti.be ; www.facebook.com/tuttifruttischool

Conditions 2018-2019

Nous proposons des ateliers linguistiques en immersion pour les enfants de 3 à 11 ans.

Notre pédagogie est active, vivante et différenciée.

Les enfants sont sensibilisés à une langue étrangère en douceur et par le jeu (cuisine, bricolage, peinture, ...).¹

Il est possible de prendre **un ou deux cours d'essai** payants sans engagement : 18 €/enfant/cours (1h30) ; cours d'essai pour le samedi : 24 €/enfant/cours (2h00).

Veillez nous contacter par e-mail : info@tutti-frutti.be

1. COTISATION

La cotisation permet d'offrir aux enfants une infrastructure sûre et chaleureuse. Elle permet également de mettre à la disposition des enfants le matériel et les outils pédagogiques de l'école. **L'inscription est effective après le paiement de la cotisation.**

Si l'enfant est inscrit à deux cours, la cotisation n'est due qu'une seule fois.

Nous donnons la possibilité aux parents de choisir entre deux types de cotisation :

A. Cotisations trimestrielles par enfant

Vous ne vous engagez que pour un trimestre. La place est réservée pour votre enfant pendant le trimestre en cours. Dans le courant du 3^{ème} mois du trimestre en cours, pourriez-vous confirmer la place de votre enfant pour le trimestre suivant ? D'avance, nous vous remercions.

Cotisations trimestrielles	Dates limites de paiement	Montants
1 ^{er} trimestre septembre – décembre 2018	1 ^{er} septembre `18	30 €
2 ^{ème} trimestre janvier-mars 2019	15 décembre `18	30 €
3 ^{ème} trimestre avril – juin 2019	15 mars `19	30 €

B. Cotisation annuelle par enfant

Vous vous engagez pour l'année et la place de votre enfant est réservée pour toute l'année scolaire.

Cotisation annuelle	Date limite de paiement	Montant
l'année scolaire de septembre 2018 à juin 2019	1 ^{er} septembre `18	75 €

Aucune réduction n'est octroyée sur la cotisation. La cotisation est non remboursable.

Les paiements doivent être effectués dans les temps. Dans le cas contraire, une facture sera remise, majorée de 5%.

2. ATELIERS LINGUISTIQUES

Consultez notre grille horaire 2018-2019.

Les parents ont la possibilité de choisir entre le paiement trimestriel ou annuel.

¹ Si vous souhaitez en savoir davantage sur notre méthode, nous avons publié un livre « Langue à la carte. Les enfants d'abord » aux Editions EME. Cet ouvrage est disponible au bureau (204 rue de la Victoire, 1060 Bruxelles) au prix de 22 €.

A. Paiement trimestriel par enfant

Dates limites de paiement	10€/heure	Lundi 1h30	Mardi 1h30	Mercredi 1h30	Vendredi 1h30	Samedi 2h00
1 ^{er} septembre '18	1 ^{er} trimestre sept – déc 2018	195 €	195 €	195 €	195 €	220 €
15 décembre '18	2 ^{ème} trimestre jan – mars 2019	165 €	165 €	165 €	165 €	200 €
15 mars '19	3 ^{ème} trimestre avril – juin 2019	135 €	150 €	135 €	135 €	160 €

Les trimestres sont non remboursables sauf situation médicale grave.

Les paiements doivent être effectués dans les temps. Dans le cas contraire, une facture sera remise, majorée de 5%.

B. Paiement annuel par enfant

Dates limites de paiement	septembre 2018 – juin 2019	Lundi	Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi
		495 €	510 €	495 €	495 €	580 €
15 juillet 2018	10 %	445,5 €	459,0 €	445,5 €	445,5 €	522 €
1 ^{er} octobre 2018	5%	470,25 €	484,5 €	470,25 €	470,25 €	551 €

Les paiements sont non remboursables sauf situation médicale grave.

Les paiements doivent être effectués dans les temps. Dans le cas contraire, une facture sera remise, majorée de 5%.

C. Paiement trimestriel pour l'inscription du 2^{ème}, 3^{ème}... enfant(s), ou pour le 2^{ème}, 3^{ème}... cours

Dates limites de paiement	5 %	Lundi	Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi
1 ^{er} septembre '18	1 ^{er} trimestre (sept – déc 2018)	185,25 €	185,25 €	185,25 €	185,25 €	209 €
15 décembre '18	2 ^{ème} trimestre (janv – mars 2019)	156,75 €	156,75 €	156,75 €	156,75 €	190 €
15 mars '19	3 ^{ème} trimestre (avril – juin 2019)	128,25 €	142,8 €	128,25 €	128,25 €	152 €

Les trimestres sont non remboursables sauf situation médicale grave.

Les paiements doivent être effectués dans les temps. Dans le cas contraire, une facture sera remise, majorée de 5%.

3. TRAJETS

Tutti Frutti peut prendre en charge votre enfant à la sortie de l'école (pour les communes de Forest, Ixelles, Saint-Gilles et Uccle). Indiquez clairement durant l'inscription sur MyTuttiFrutti, le nom et l'adresse de l'école ainsi que l'heure à partir de laquelle nous pouvons le récupérer. N'oubliez pas d'avertir les responsables de l'école.

Nous réservons une place pour votre enfant à partir du moment où les frais relatifs aux trajets sont réglés :

Dates limites de paiement	7 €/trajet/enfant	Lundi	Mardi	Mercredi	Vendredi
1 ^{er} septembre '18	Paiement annuel	231 €	238 €	231 €	231 €
1 ^{er} septembre '18	1 ^{er} trimestre (sept – déc 2018)	91 €	91 €	91 €	91 €
15 décembre '18	2 ^{ème} trimestre (janv – mars 2019)	77 €	77 €	77 €	77 €
15 mars '19	3 ^{ème} trimestre (avril – juin 2019)	63 €	70 €	63 €	63 €

Les frais de transport sont non remboursables sauf situation médicale grave.

Les paiements doivent être effectués dans les temps. Dans le cas contraire, une facture sera remise, celle-ci sera majorée de 5%.

4. ANIMATIONS EXTRASCOLAIRES

Le mercredi après-midi, nous proposons trois animations pour les enfants de 3 à 6 ans :

Danse & Folklore, Le corps un autre langage (atelier yoga) et Atelier créatif).

Ces animations (uniquement en français) sont destinées aux enfants inscrits à nos ateliers linguistiques extrascolaires du MERCREDI et aux enfants de nos classes maternelles.

A. Paiement trimestriel par enfant et par atelier

Dates limites de paiement	1. Danse et folklore de 12h45 à 13h45 ou de 14h00 à 15h00 2. Atelier créatif de 15h15 à 16h15 ou 16h15 à 17h15 3. Atelier yoga 14h à 15h et 15h30 à 16h30	Mercredi
1 ^{er} septembre '18	1 ^{er} trimestre septembre – décembre 2018	104 €
15 décembre '18	2 ^{ème} trimestre janvier – mars 2019	88 €
15 mars '19	3 ^{ème} trimestre avril – juin 2019	72 €

Les trimestres sont non remboursables sauf situation médicale grave.

Les paiements doivent être effectués dans les temps. Dans le cas contraire, une facture sera remise, majorée de 5%.

B. Paiement annuel par enfant et par atelier

Dates limites de paiement	1. Danse et folklore de 12h45 à 13h45 ou de 14h00 à 15h00 2. Atelier créatif de 15h15 à 16h15 ou 16h15 à 17h15	Mercredi 264 €
1 ^{er} septembre '18	Réduction de 5%	250,8 €

Les trimestres sont non remboursables sauf situation médicale grave.

Les paiements doivent être effectués dans les temps. Dans le cas contraire, une facture sera remise, majorée de 5%.

5. COURS PRIVÉS

Le document est disponible sur demande ou sur notre site : www.tutti-frutti.be.

6. GARDERIE

Il est possible de laisser votre enfant à la garderie pendant les heures d'ouverture de l'école.

Supplément 2 €/demi-heure.

Les mercredis, le prix forfaitaire pour la garderie est de 60€ pour le trimestre.

Les enfants peuvent être accueillis 10 minutes avant le début de leurs activités.

Si vous souhaitez les déposer avant, pourriez-vous le signaler sur le bulletin d'inscription ainsi que régler les frais de garderie ? D'avance, merci.

7. LOCATION DES LOCAUX

Les locaux de Tutti Frutti peuvent être mis à la disposition des parents (fête d'anniversaire...) : 50 €/heure sans prise en charge de l'animation, uniquement le samedi après-midi avec un maximum de 15 enfants.

Le jardin est inaccessible.

8. PAIEMENTS ET COORDONNÉES BANCAIRES

Les paiements doivent être effectués dans les temps. Dans le cas contraire, une facture sera remise, celle-ci sera majorée de 5%.

Régler online sur MyTuttiFrutti après validation de l'inscription.

Ou par virement bancaire :

IBAN : BE89 1142 5751 1385

BIC : CTBKBEBX

Précisez le nom de l'enfant et le cours en communication. Veuillez nous remettre **la preuve de paiement** ; cela facilite la traçabilité de celui-ci.